AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1794
FR0000120172-FS0861

1er octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2019, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 25 septembre 2019, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir indirectement 49 679 381 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,15% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	49 639 815	6,15	49 639 815	4,82
JP Morgan Securities LLC	39 566	ns	39 566	ns
Total JP Morgan Chase & Co.	**49 679 381**	**6,15**	**49 679 381**	**4,83**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR hors marché et d'une diminution du nombre d'actions CARREFOUR détenues par assimilation.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 25 septembre 2019, 3 754 657 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 2 871 200 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 15 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance jusqu'au 20 décembre 2019 et 17 décembre 2021 et exerçables à tout moment à des prix compris entre 16 € et 24,50 € par action CARREFOUR ;

 - 138 209 actions CARREFOUR résultant de la détention d'un contrat « *physical-settled call options* » à dénouement physique, exerçable le 18 décembre 2020 au prix unitaire de 15,63 € par action CARREFOUR ; et

 - 62 actions CARREFOUR résultant de la détention d'un contrat « *physical-settled accumulator* » à dénouement physique, exerçable à tout moment jusqu'au 24 août 2020 au prix unitaire de 17,49 € par action CARREFOUR.

[1] Sur la base d'un capital composé de 807 265 504 actions représentant 1 029 202 889 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 25 septembre 2019, 38 327 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 25 septembre 2019, 45 080 273 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont :

- 456 377 actions CARREFOUR[2] résultant de la détention de 5 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'au 30 septembre 2019 et 18 décembre 2020 à des prix compris entre 14 € et 17,68 € par action CARREFOUR ;

- 36 535 804 actions CARREFOUR[3] au titre de 28 contrats « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 14 septembre 2021 et 22 mars 2022, au prix unitaire par action CARREFOUR de 20 € ;

- 6 368 027 actions CARREFOUR[2] au titre de 23 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables le 28 octobre 2019 et le 27 mai 2022 ;

- 1 500 000 actions CARREFOUR[2] au titre d'un contrat « *cash-settled future* » à dénouement en espèces, exerçable à échéance, le 19 décembre 2019 ;

- 88 920 actions CARREFOUR[4] au titre d'un contrat « *cash-settled convertible bond* » à dénouement en espèces exerçable à échéance le 27 mars 2024, au prix 24,74 € par action CARREFOUR ; et

- 131 145 actions CARREFOUR[5] au titre d'un contrat « *cash-settled convertible bond* » à dénouement en espèces exerçable à échéance le 14 juin 2023, au prix 32,03 € par action CARREFOUR.

[2] Sur la base d'un delta de 1.
[3] Sur la base d'un delta de 0,63 (soit un maximum 57 983 172 actions).
[4] Taux de conversion d'environ 0,04.
[5] Taux de conversion d'environ 0,03.